AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier :

QUE le conseil municipal de la Ville de Témiscaming a adopté, lors de sa séance ordinaire du conseil tenue le 13 décembre 2022, le règlement #687 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau et modifiant le règlement de construction #429.

Le règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, du lundi au vendredi entre 8 h 00 et 12 h et entre 13 h et 16 h 30.

Patrick Tanguay Dumas
Directeur général et greffier

AVIS PUBLIC

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Patrick Tanguay Dumas, greffier, résidant à Témiscaming, certifie que j'ai publié le présent avis le 14 décembre 2022 sur le site web de la Ville relativement à l'adoption du règlement #687.

De plus, j'ai affiché une copie de cet avis public à l'hôtel de ville le 14 décembre 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 14 décembre 2022.

Patrick Tanguay Dumas
Greffier